Attentat de la gare Saint-Charles : le dernier djihadiste mis en cause blanchi par la justice, les familles de Laura et Mauranne font appel (MàJ)

22/04/2021 à 10h39



22/04/21

Une heure plus tôt, dans une dimension qui semble parallèle, le compte à rebours est lancé pour Mauranne et Laura, deux cousines qui viennent de passer un agréable week-end. Sous un beau soleil d'automne, elles ont visité la ville, le quartier populaire et vivant de la Plaine notamment. Elles ont bouclé leur escapade pédestre par un passage à l'Église de la Major. Mauranne, qui vit à Éguilles mais étudie la médecine à Marseille, a joué les guides pour sa cousine.

"Peu intéressé par la religion"

C'est en 2005, alors qu'il n'a que 17 ans, que le jeune Ahmed doit quitter Bizerte (Tunisie) direction la cité phocéenne pour aider financièrement sa famille. Il multiplie les gardes à vue, ainsi que les fausses identités, et passe même l'été 2006 derrière les barreaux aux Baumettes. À sa sortie, il bascule en Italie où il rencontre Ramona. Marié en décembre 2008, Ahmed s'enfonce dans la petite délinquance, côtoie les prisons italiennes, et finit, avec sa femme qui souffre visiblement des mêmes addictions, en cure de désintoxication en 2010. Cinq années plus tard, Ramona le quitte pour un de ses amis. Devant les policiers, elle le décrit comme "*peu intéressé par la religion*", et précise même: "*Il n'a jamais mis les pieds dans une mosquée de toute sa vie*". Elle confie avoir pensé à un simple vol à l'arraché qui a mal tourné quand le nom de son ex-compagnon a été associé au drame de la gare Saint-Charles.

Alors pourquoi Ahmed Hanachi s'est soudainement radicalisé les semaines précédentes? Par qui a-t-il pu être influencé, voire téléguidé? L'instruction se penche immédiatement sur ses deux frères, Anis et Anouar. Trois jours à peine après l'attaque, Zied, le cousin des Hanachi, se présente spontanément aux enquêteurs et vient confirmer qu'il y a de quoi creuser. Il évoque "*l'engagement djihadiste*" des deux petits frères d'Ahmed, et dit même redouter une seconde attaque, des représailles après que son cousin a été abattu par les militaires. Si la piste d'Anouar, pourtant considéré comme le plus radical de la fratrie - "*l'esprit diabolique de la famille*" selon Ramona - est écartée faute d'éléments, celle d'Anis, interpellé en Italie une semaine après l'attentat, mène rapidement à une mise en examen pour "association de malfaiteurs terroriste".

Les enquêteurs, grâce à différents "bornages" de téléphones et de comptes *Facebook*, déterminent qu'il est arrivé à Toulon le 30 septembre et qu'il en est reparti au lendemain du drame. Le premier passage en France de toute sa vie. Forcément suspect. D'autant qu'en disséquant les comptes *Facebook* d'Ahmed Hanachi, les enquêteurs dénichent 90 discussions avec Anis depuis le mois de mai 2016, dont la moitié rien que sur les quatre jours précédant l'attentat. Selon nos informations, le petit frère au-

Une radicalisation éclair

C'est en juin 2017 qu'Ahmed loue cette chambre de 17 m² dans le quartier le plus pauvre de la ville, à une femme, ironie du sort, ayant créé après les attentats de 2015 une association visant à "*déradicaliser des islamistes*". Au moment de récupérer les clés, Ahmed lâche: "*J'ai beaucoup d'argent, et un projet à Marseille avec quelqu'un*". Parle-t-il de l'attentat? Parle-t-il de son frère Anis? Une chose est sûre: cet été-là, il passe son temps sur des sites internet de religion, se gave des cours d'un formateur saoudien. Dans l'ordonnance de non-lieu que nous avons pu consulter, les deux juges d'instruction estiment que "*les titres des vidéos consultées laissent supposer qu'il était en pleine réflexion, insatisfait de son existence*". Anis semble, lui, avoir le profil parfait d'un mentor, encore plus depuis que son cousin Zied, 8 mois après l'attentat, est revenu sur ses déclarations, celles qui indiquaient qu'Anis et Anouar avaient séjourné dans la zone irako-syrienne entre 2013 et 2014, ce qu'avait aussi confirmé l'ex-femme d'Ahmed. La DGSE (le Renseignement extérieur) confirme bien aux juges avoir été destinataire, dans le cadre de la coopération internationale en 2016, d'une note selon laquelle Anis Hanachi était bien présent sur le sol syrien, mais précise "*ne disposer d'aucune information propre ou renseignement consolidé*". En parallèle, les juges apprennent qu'Anis vient d'être condamné à 12 ans de prison dans son pays pour des faits de nature terroriste. Pour autant, l'enquête piétine, cherche en vain du concret.

Une "taqiya" maîtrisée?

Les publications *Facebook*, et même si aucune documentation djihadiste n'y est partagée, disent beaucoup d'Anis, 25 ans à l'époque, et de sa haine de la France. Les enquêteurs découvrent le cliché d'un doigt d'honneur avec la tour Eiffel en arrière-plan, postée un an avant l'attentat de son frère. Au cours de l'année 2017, Anis ne cache même plus son goût pour les armes, et un certain désir que le sang coule. En mai, il publie une photo de lui faisant mine de tenir une arme avec le commentaire: "*Un peu de temps et ce n'est pas important s'ils ne comprennent rien*". Trois jours plus tard, il écrit: "*J'en peux plus, donne-moi le pistolet - qu'est-ce que tu en feras? Le suicide est un péché - Quel suicide abruti, je vais tous les tuer.*" La plus troublante de ses publications reste celle du 18 août 2017, seulement six semaines avant le drame. On y voit un cliché prémonitoire tiré du film d'horreur *La fiancée de Chucky*, représentant deux poupées ensanglantées…

Alors Anis a-t-il utilisé son frère pour servir sa cause tout en parvenant à se sauver lui-même dans une *taqiya* parfaitement maîtrisée? Une enquête pluridisciplinaire diligentée, pile un an après l'attentat, à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy s'interroge clairement sur "*son aptitude à la dissimulation*", avec une tendance "*à réciter son parcours*" dans un discours dépourvu "*d'authenticité*". Les juges, eux, faute d'un dossier qu'ils estimaient assez solide, ont rendu un non-lieu pour Anis Hanachi. "*Au terme des investigations, les enquêteurs ne parvenaient pas à identifier une résolution terroriste commune à Ahmed et Anis Hanachi*", concluent-ils.

"*La cour de cassation dit pourtant qu'un faisceau d'indices importants, et nous en avons listé pas moins de 11, constituent des charges suffisantes pour un renvoi devant une juridiction*", pilonne Me Béatrice Dubreuil, avocate de 3 des 4 parents qui ont fait appel de ce non-lieu. La pénaliste était récemment impliquée dans le retentissant procès du frère de Mohamed Merah. "*Mohamed a été le bras armé d'Abdelkader et on est dans le même scénario avec les frères Hanachi. On n'avait pas beaucoup plus d'indices pour le frère Merah et il a été condamné pour complicité…*" Alors que Me Jérémie Boccara, l'avocat d'Anis Hanachi, assure que l'on ne "*peut pas juger un innocent, ça ne serait sain pour personne*", Me Alice Cabrera, conseil du père de Mauranne, conclut: "*Les juges ont eu peur de l'acquittement. Mais ça n'est pas leur rôle d'anticiper une culpabilité: l'instruction doit accumuler les indices graves et concordants. Pris un par un, ceux contre Anis Hanachi auraient pu apparaître comme des coïncidences. Mais tous ensemble, ça mérite un procès…*"

Romain CAPDEPON

La Provence – 22 Avril 2021
[…]

La Provence

17/04/2021

Les familles de Laura et Mauranne, les deux jeunes filles

tuées dans l'attentat de la gare Saint-Charles à Marseille le 1er octobre 2017 vont faire appel. Le seul mis en examen, frère du tueur, a été blanchi par la justice mercredi. Le papa de Mauranne estime que cet homme a un lien avec l'attaque.

Une décision que dénonce le papa de Mauranne, Dominique Harel : *"C'est une douleur et une incompréhension totale, le dossier fait état pour nous de multiples indices graves et concordants et on considère que le frère du terroriste doit être jugé".*

Les familles veulent entendre Anis Hanachi, elles estiment qu'il a un lien, qu'il devait sans doute savoir ce que son frère préparait (…) *"il faut rappeler le parcours djihadiste de ce frère, son arrivée sur le sol français la veille des faits, pour nous il n'y a aucun doute et on ne peut pas écarter tous ces arguments d'un non-lieu".* C'est donc pour toutes ces raisons que les familles ont décidé de faire **appel de cette décision**.

France Bleu

14/04/2021

***"Je suis écoeuré"*. C'est par ses mots que le père de Mauranne réagit à l'annonce de la nouvelle. Dominique Harel vient d'apprendre que le dernier mis en cause dans le meurtre de sa fille et de sa nièce ne sera pas poursuivi.**

Anis Hanachi, 28 ans, frère de l'assassin de deux jeunes femmes, a bénéficié d'un non-lieu au terme d'une instruction de plus de trois ans et demi. Cet homme d'origine tunisienne était mis en examen pour "association de malfaiteurs terroriste en vue de commettre des crimes d'atteintes aux personnes".

***“Il y avait un faisceau de présomptions qui montrait bien qu’il y avait un réseau derrière tout ça, je ne comprends pas du tout”*, indique Dominique Harel.**

[…]

Ce signalement précisait qu’Anis Hanachi avait “combattu, fait le jihad en territoire syro-irakien, avec une expérience de caractère militaire”.

“Il a des faits graves et avérés, comme sa présence sur le territoire français pour la première fois de sa vie, de nombreux échanges téléphoniques avec son frère quelques jours et encore quelques heures avant les faits. Et sa fuite”.

[…]

Anis Hanachi purge actuellement une peine de 12 ans de prison en Tunisie pour avoir effectué des entraînements, une collecte d’argent et même des cambriolages en lien avec une organisation terroriste.

[…]

Elles s’appelaient Mauranne et Laura et avaient 20 et 21 ans. Deux cousines à qui, ce dimanche 1er octobre 2017, un terroriste a ôté la vie à coups de couteau.

Mauranne était étudiante en médecine, Laura élève infirmière. Laura rentrait chez elle après un week-end marseillais auprès de sa cousine. Les deux jeunes femmes discutaient sur le parvis de la gare au moment du drame.

L’auteur des coups de couteau a été abattu par des militaires de l’opération Sentinelle. Ahmed Hanachi, clandestin d’origine tunisienne, n’était pas fiché S.

Pourtant au moment de l’attaque l’assaillant a crié à plusieurs reprises “Allah Akbar”. Via son organe de propagande, l’État islamique avait très vite revendiqué

l’attaque.

Dans les jours qui ont suivi le drame, la polémique enfle puisque l’auteur des coups de couteau était connu des services de police. **Pris en flagrant délit de vol à Lyon vendredi 29 septembre, il aurait dû être placé dans un centre de rétention avant son expulsion, mais le centre était complet.**

Le terroriste libéré le samedi soir frappait à mort Mauranne et Laura dès le lendemain.

france3-regions.francetvinfo.fr

> *On vous le révélait dans le journal de 13h de @franceinter : l'attentat de la gare Saint-Charles à Marseille, dans lequel Aurélie Paumier et Mauranne Harel étaient assassinées le 1er octobre 2017, n'aura pas de procès.*
> *Le seul mis en examen vient de bénéficier d'un non-lieu.*
>
> *— Charlotte Piret (@ChPiret) April 14, 2021*

> *Sauf nouvelles découvertes (peu probables), l'assassinat de Laura Paumier et Mauranne Harel, cousines et très proches, respectivement en 2e année d'école d'infirmière et en 3e année de médecin, ne pourra donc donner lieu à un procès.*
>
> *— Charlotte Piret (@ChPiret) April 14, 2021*